

Architecture fribourgeoise: état et perspectives d'un recensement (1940-1943)

Autor(en): **Martin, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 22

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Architecture fribourgeoise

Etat et perspectives d'un recensement (1940-1943)

Par François Martin,
architecte SIA,
président
de la CRAC
Les Gattes d'Avau A
1664 Epagny

Un exercice nouveau

La Commission du recensement architectural contemporain (CRAC) a entrepris en 1989 un exercice nouveau pour notre canton: examiner et mettre en évidence les constructions modernes de qualité réalisées à partir de 1940 – date choisie en fonction de l'existence d'un petit inventaire, établi précédemment par Christophe Allenspach, des oeuvres construites de 1920 à 1939, et situées pour la plupart en ville de Fribourg. Notre ambition était ainsi de couvrir une période s'étendant de l'apparition des premiers signes du mouvement moderne à la fin du siècle.

Recensement et inventaire, petit rappel législatif

La Loi fribourgeoise de 1991 sur la protection des biens culturels, en vigueur depuis septembre 1993, a redéfini le cadre de notre travail, tout en établissant une distinction précise entre recensement et inventaire, levant ainsi toute ambiguïté de sens entre ces deux notions. Le recensement est «un relevé descriptif des biens culturels qui présentent de l'intérêt pour le canton» (article 44); il «vise un but d'information pour le propriétaire et les autorités chargées de la protection des biens culturels»; il «constitue l'une des données de base dont les communes tiennent compte lors de l'élaboration et de la modification des plans d'aménagement local» (article 45) et il est «régulièrement mis à jour» (article 46).

Entre autres dispositions d'exécution, on trouve dans le règlement un aperçu du contenu: «le recensement contient des données sur l'objet comme bien culturel, sur l'état de sa conservation et, de plus, pour les immeubles, sur leur implantation dans le site» (article 47). «Outre les églises, les châteaux, les maisons rurales et les chalets d'al-

page, un recensement est établi pour les constructions et ensembles de constructions contemporaines de qualité». La documentation rassemblée peut être consultée par les propriétaires concernés et par toute personne intéressée. L'inventaire, en revanche, est la liste des biens culturels protégés (article 48) ce qui implique pour leurs propriétaires certains droits et devoirs, contrairement au recensement dont le but est essentiellement informatif, sans limitation du droit de propriété.

Distinction vaudoise d'architecture fribourgeoise, points de comparaison

Pour certains aspects de notre recherche, nous avons été précédés par les Vaudois, dont la première distinction architecturale a été attribuée en 1985 après examen d'oeuvres construites à partir de 1974. Les résultats sont consignés dans trois volumes d'un grand intérêt, couvrant une période de dix-huit ans et présentant un ensemble de 193 oeuvres, sans parler des objets simplement mentionnés mais non documentés. A titre de comparaison, le recensement fribourgeois illustre, pour la même période, 96 oeuvres, soit environ la moitié.

La première différence provient du fait que le travail de la commission vaudoise, et les «portraits» qui en ont été tirés, émanent de l'initiative de quatre associations professionnelles (FAS, FSAI, SVIA, GPA/UTS), soutenues par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports. A Fribourg, le coût du recensement a été entièrement supporté par l'Etat, à l'initiative de l'Office des constructions et de l'aménagement du territoire (OCAT) sur le budget de la Direction des travaux publics.

Deuxième différence: à Fribourg, le recensement est pour l'Etat une obligation légale, qui découle, comme nous l'avons vu précédemment, de la loi de 1991.

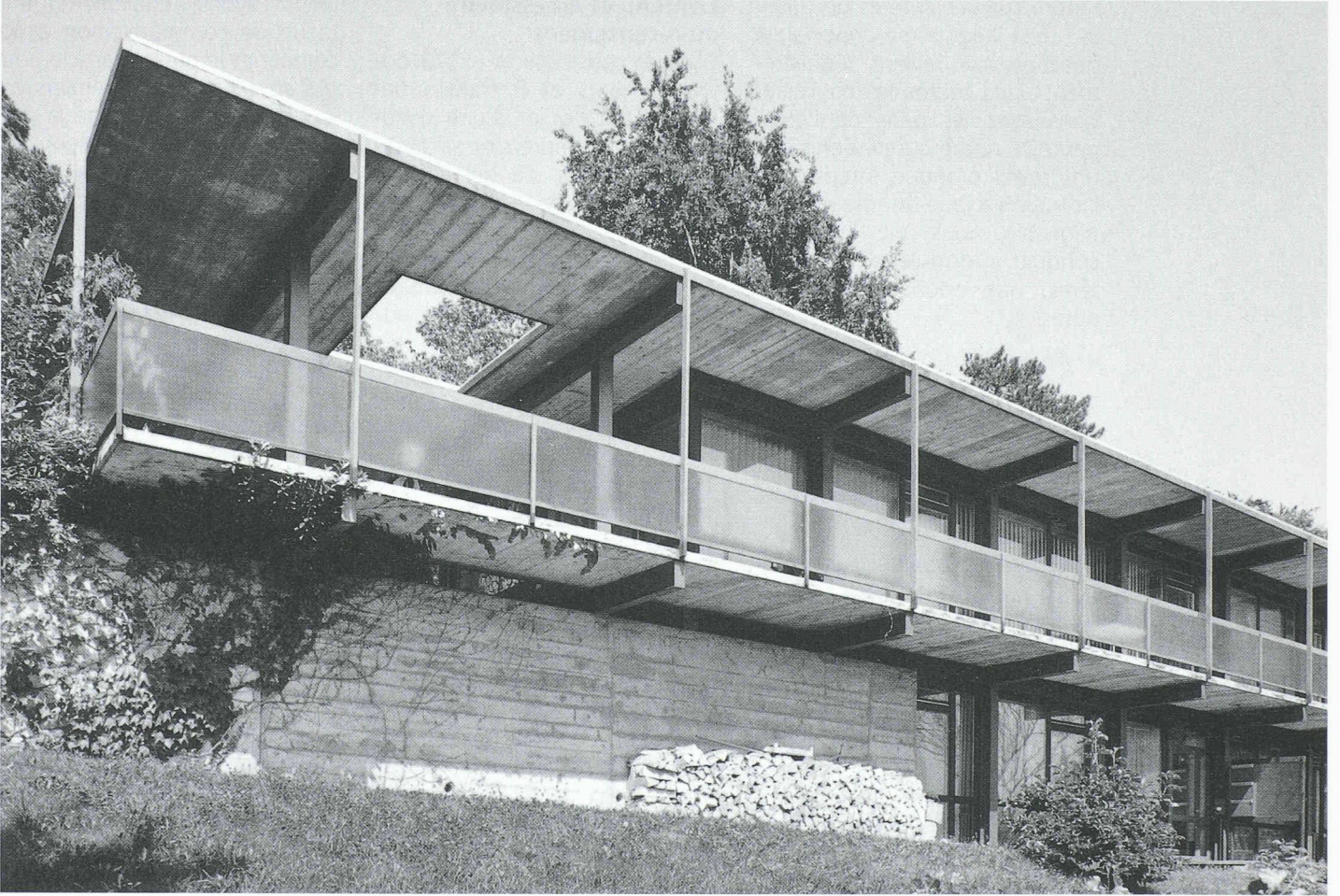
Troisième différence: l'échelle des valeurs. L'ouvrage vaudois établit une hiérarchie entre les oeuvres présentées: attribuant une «distinction» à un petit nombre d'oeuvres de grande qualité, les autres faisant l'objet d'une «mention» ou d'une «sélection», avec différenciation du degré d'illustration et de commentaire. Notre recensement fribourgeois a, quant à lui, retenu 181 oeuvres parmi 530 examinées, mais sans intention d'établir un classement entre les objets recensés. Il s'agit moins de délivrer des prix d'excellence que d'essayer de sensibiliser les communes et le public à la différence entre une architecture témoignant d'une authentique recherche, et la banalité, parfois la laideur, de la construction courante.

Nous obtenons ainsi un ensemble de documents dont les communes pourront tirer des éléments de choix en vue de la prise de mesures de protection, avec les conseils du Service des biens culturels et ceux de la CRAC.

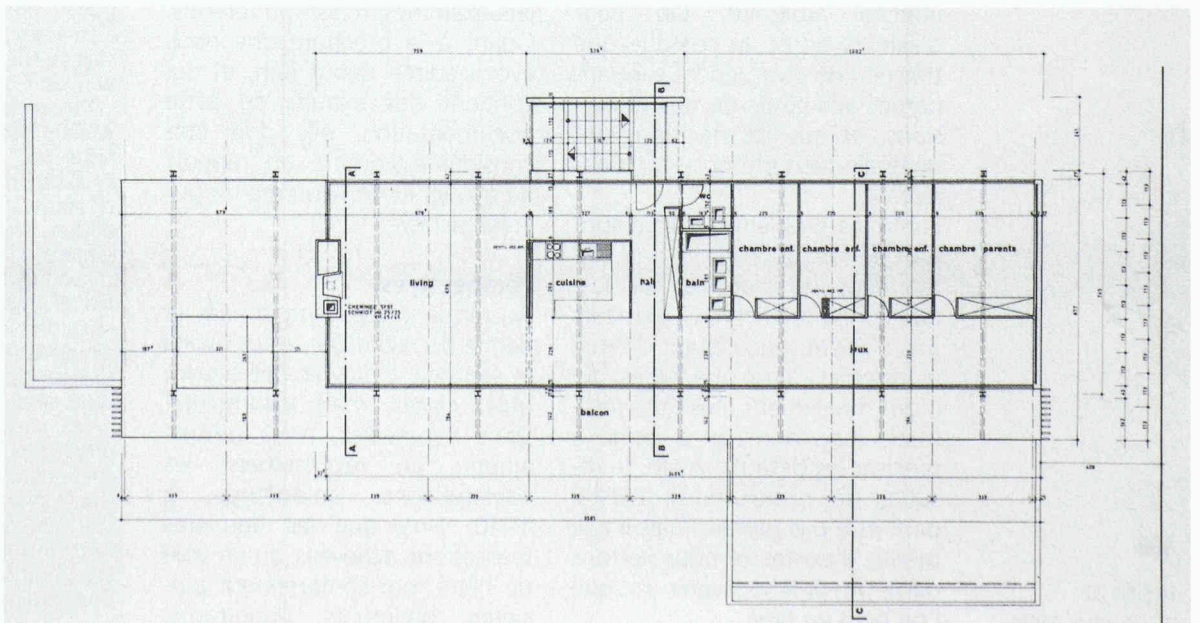
Parallèlement à cette procédure menée par les collectivités locales, rien n'empêcherait nos associations professionnelles de s'unir pour instituer un prix fribourgeois, analogue à la distinction vaudoise; le recensement est à leur disposition.

Voilà pour les différences. Quant au but, il est, à notre avis, le même dans les deux démarches: faire voir et si possible mieux comprendre la production architecturale contemporaine de qualité, au sujet de laquelle subsistent encore tant de malentendus.

Critères d'analyse et de choix
Pour choisir les oeuvres recensées, il fallait évidemment s'en-



Marly: Riedelet 7 – 1966
 Maison d'habitation individuelle
 Architecte: Tüscher Walter
 Maître de l'ouvrage: Morard Achille



tendre sur des critères de qualité. C'est là le thème principal, la question qui revient régulièrement dans toutes les conversations avec les gens de l'extérieur. De nombreuses séances et un travail pratique intense, où l'intuition a joué un rôle non négligeable, nous ont finalement conduits à formuler ainsi ces critères, que nous résumons ci-après.

a) Angles d'analyse:

- insertion dans le site
- composition et expression architecturales
- situation dans le mouvement historique

b) Critères de qualité:

- existence d'un parti clairement lisible
- bonnes relations avec le contexte
- cohérence de l'oeuvre
- simplicité et économie de moyens
- habitabilité et fonctionnalité

Cette formulation ne rend bien sûr pas entièrement compte de la complexité des choses et il faut admettre une part de subjectivité, qu'il ne faut cependant pas confondre avec une démarche arbitraire. On peut d'ailleurs noter au passage que très peu de divergences sont apparues aux cours de nos discussions, et que les décisions ont généralement été prises à l'unanimité.

Parmi les problèmes qui se sont tout de même posés, citons notamment les oeuvres sur lesquelles il a fallu revenir plusieurs fois, l'appréciation étant difficile à formuler, ainsi que celles qui n'ont finalement pas été retenues, mais dont on a peine à préciser les défauts. Aussi, le résultat de notre travail n'est-il peut-être pas parfait, mais il a le mérite d'exister et nous verrons dans un proche avenir ce que l'on peut en tirer.

Contenu et accessibilité du recensement

Chaque construction – 173 ouvrages neufs et 8 transformations – fait l'objet d'une documentation comprenant sa situation, les plans, de dix à vingt photos et un texte descriptif et appréciatif bilingue. Les 181 constructions recensées (dont 125 sont l'oeuvre de bureaux fribourgeois) appartiennent aux genres suivants:

- 63 habitations individuelles (35%)
- 27 ensembles d'habitat groupé (15%)
- 18 habitations collectives (10%)
- 15 bâtiments industriels et artisanaux (8%)
- 12 bâtiments d'enseignement (6,5%)
- 11 édifices religieux (6%)
- 27 bâtiments publics et divers (15%)
- 8 ouvrages de génie civil (4,5%).

L'ensemble de cette documentation remplit vingt classeurs, que nous prévoyons de déposer au Service des biens culturels – marquant ainsi une continuité entre le patrimoine ancien et le contemporain – où il pourra être consulté par toute personne intéressée. Cette mise à disposition englobera aussi les 350 objets examinés, mais non retenus. Quant à la brochure que nous avons éditée début juin, et qui contient des extraits de cette documentation, elle doit être considérée comme un rapport de travail, et non comme un ouvrage achevé.

Perspectives

Au terme de ces cinq années et demie de recherche, nous avons le sentiment d'avoir fait oeuvre utile, certes, mais incomplète. Dans l'immédiat, nous devons ajouter au recensement les constructions antérieures à 1940, ainsi que les dernières réalisations achevées ou en voie de l'être, qui comprennent plusieurs bâtiments importants.

Nous avons également une tâche de communication à accomplir et le présent article pour IAS en est l'un des premiers volets destiné aux gens de la profession. Le plus difficile sera bien sûr de toucher le grand public. Dans nos commentaires, les aspects historiques et critiques n'étant abordés qu'incidemment et sans vues générales, nous avons donc formé le projet de puiser dans cette documentation la substance d'un ouvrage de grande qualité iconographique, qui contiendrait une histoire critique de l'architecture moderne de ce siècle dans notre canton.

La Commission du recensement architectural contemporain se compose de:

Raoul Andrey, architecte, représentant la SIA et son groupe des architectes

Roger Currat, architecte, ancien urbaniste cantonal

Charles-Henri Lang, architecte cantonal

François Martin, architecte, ancien responsable des constructions de l'OCAT, président

Jean-Marc Schaller, architecte de la Ville de Fribourg

Hermann Schoepfer, rédacteur des «Monuments d'art et d'histoire»

Walter Tüscher, architecte et urbaniste

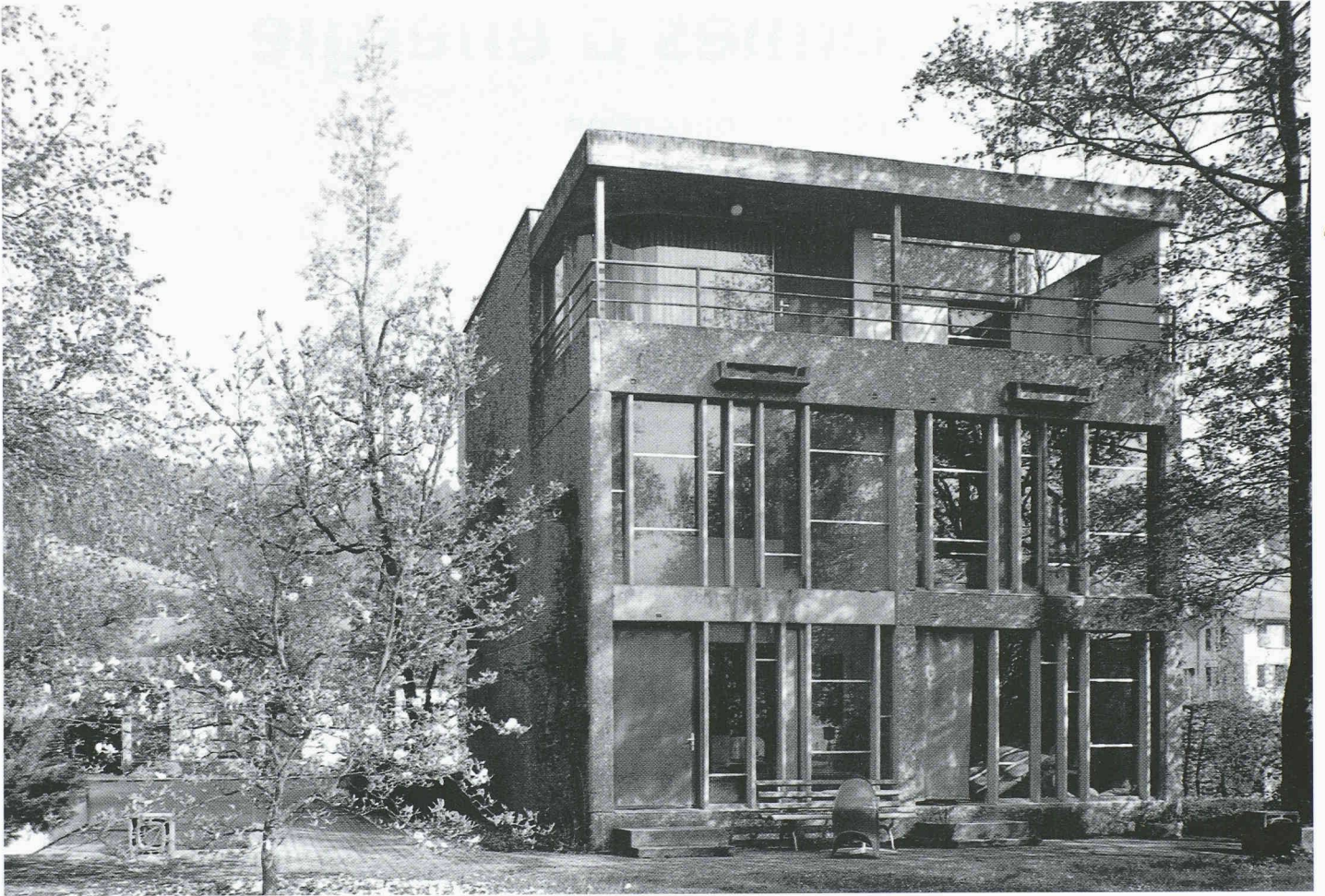
Thomas Urfer, architecte (nommé le 22 janvier 1993)

Michel Waeber, architecte, représentant la CAU (Commission d'architecture et d'urbanisme)

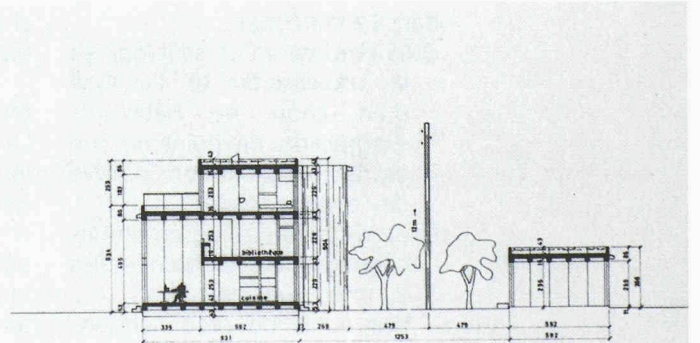
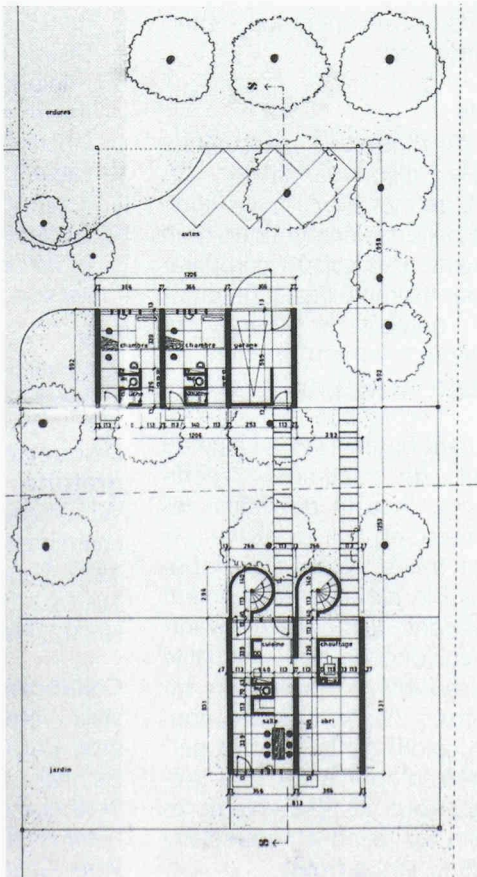
Jean-Baptiste De Weck, conservateur des monuments historiques, remplacé en novembre 1993 par Claude Castella, conservateur des biens culturels

A titre d'expert pour la recherche, la préparation et la rédaction du recensement, la CRAC s'est adjoint Christophe Allenspach, historien d'art et journaliste, spécialiste de l'architecture contemporaine.

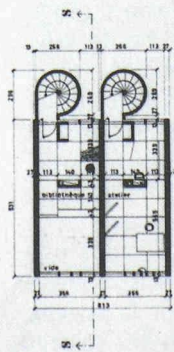
Les photographies sont de Primula Bosshard et Yves Eigenmann.



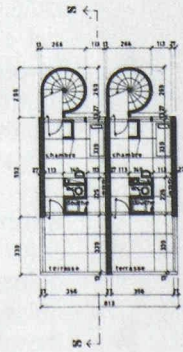
Vully-Bas: Nant, aux Cordils, Chemin Muré 17 – 1965-1966
 Maison d'habitation jumelée
 Architecte: Bürki Urs
 Maître de l'ouvrage: Bürki Otto



CROQUIS S-S



I. ETAGE



II. ETAGE